

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
MARTINIQUE**

PRÉFECTURE DE LA
RÉGION MARTINIQUE

23 OCT. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE

Bureau des Collectivités Locales

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 16 octobre 2013

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	18	23
		Dont procurations 05
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
23	00	00

Date de la convocation

10/10/2013

Date d'affichage

10/10/2013

Objet de la Délibération

FINANCES

**Prise en charge des loyers
de la MILCEM**

Président de Séance :

Fred DERNE – 1^{er} Adjoint au Maire

Secrétaire de Séance :

Chantal BAUCELIN

L'an deux mille treize et le **seize octobre**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fred DERNE, le 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Chantal BAUCELIN, Emile GONIER, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Lucien LAFONTAINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Christine ALIKER, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Dominique CUPIT, Jean-Luc GRABIN, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

Absents : MM. Danielle RAYMOND, Marie-Louise BROCHE, Joseph Armand BRAY, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE Robert NAPOLY, Marinette TORPILLE, Eric JULAT, Dominique LOVINCE, Lucien NOLBAS.

Absents excusés : MM. Luc CLEMENTE, Elise JEAN-BAPTISTE, Christian DORDONNE, Théodore HENRI, Annette CATAYEE, Antoine BARNAY, Chantal LAPERDRIS.

Procuration : MM. Luc CLEMENTE, Elise JEAN-BAPTISTE, Christian DORDONNE, Annette CATAYEE, Chantal LAPERDRIS ont respectivement donné procuration à MM. Fred DERNE, Yolène LARGEN, Chantal BAUCELIN, Marilyne MARMOT-CHAUVET et Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE.

PRISE EN CHARGE DES LOYERS DE L'ASSOCIATION MILCEM

A la demande de Monsieur Fred DERNE, Madame Marie GARON – 2^{ème} Adjoint au Maire – Elue déléguée aux Affaires Sociales et des Solidarités, indique à l'assemblée que la MILCEM (Mission Locale du Centre de la Martinique) créée en 2006, remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle a vocation à développer ses actions sur le tout le territoire de la CACEM.

Ainsi, comme les autres communes de la CACEM, la commune de Schœlcher a décidé par délibération du 1^{er} octobre 2011 de soutenir les activités de la MILCEM en accordant une participation financière annuelle et en prenant en charge les loyers de l'antenne de Schœlcher.

La participation annuelle, fixée en fonction du budget prévisionnel de la MILCEM est depuis 2011 de 23.194 € (vingt-trois mille cent quatre-vingt-quatorze euros).

Pour la prise en charge des loyers, une convention avait été signée entre la ville et la MILCEM pour un local situé au 3^{ème} étage de l'immeuble « CREDIT MUTUEL » à l'Anse Madame. Depuis 2010, la MILCEM s'étant installée à Batelière, il convient de modifier cette convention pour tenir compte de ce changement de local et du nouveau montant des loyers. Le montant annuel des loyers est établi à 3.816,36 € (trois mille huit cent seize euros et trente-six centimes) toutes charges comprises.

La Commission Finances lors de sa séance du 14 octobre 2013 a émis un avis favorable à la prise en charge des loyers du local occupé par l'antenne de la MILCEM au quartier Batelière.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Marie GARON après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de réaffirmer l'engagement de la ville pour la prise en charge des loyers du local occupé par l'antenne Schoelchéroise de la MILCEM à Batelière depuis 2010 (date de son déménagement) ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir entre la Commune et la MILCEM.
-
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 18 OCT. 2013

Pour le Maire empêché
Et par délégation
Le 1^{er} Adjoint


Fred DERNE

